

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 20 (1969)

Heft: 1

Artikel: Notes sur les porches de quelques cimetières neuchâtelois

Autor: Courvoisier, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-392984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

beim Aufmauern des neuen Turmabschlusses. Man hatte also damals den Sinn für die Zusammenhänge bereits verloren. Immerhin gab es auch später noch Nistgelegenheiten im Turm, so in leer gewordenen Hebellöchern, in denen einst die Gerüsthölzer steckten (eine ganze Anzahl davon sind noch vorhanden).

Der ursprüngliche Fugenmörtel ist heute, das heißt nach nahezu dreihundert (Käsbisse) bzw. vier- bis fünfhundert Jahren noch zum erheblichen Teil intakt, wohl eine Folge der glücklichen Zusammensetzung unter Einschluß sehr grober Kornanteile und des Fehlens stark saugender Mauersteine. Wo repariert werden mußte, wurde nach zahlreichen Versuchen eine Kornzusammensetzung gewählt, die sich in der Farbe und der Struktur einfügt, ohne den Gesamteindruck zu stören. Der neue Mörtel besteht aus fünf Teilen Grubensand, zwei Teilen gemahlenem Tuff, drei Teilen gemahlenem, gelbem Jurakalk, einem Teil Portlandzement und zweieinhalb Teilen Kalkhydrat. Die Oberfläche der Flicke wurde aufgeraut; diese sind kaum erkennbar. Dieser Mörtel erwies sich als elastischer und weniger spröde als reiner Zementmörtel mit gewaschenem Sand. Das Durchtrocknen erfolgte trotz sehr ungleicher Auftragsstärken (1 bis gegen 10 cm) so gut wie vollständig rissfrei. Der Fugenmörtel wird deshalb auch nicht zum Abspringen neigen.

Wenn wir Glück haben, dürfte der Verenturm schon im kommenden Jahre wieder in vermehrtem Maße von höhlenbrütenden Vögeln besiedelt werden, vielleicht sogar wieder einmal vom Kauz. Allgemein ist es ein sehr berechtigtes Anliegen der Ornithologen, viel mehr für die Erhaltung der Vogelwelt und eines natürlichen Gleichgewichtes zu tun. Daß dazu auch der Kunsthistoriker und Denkmalpfleger seinen Teil beitragen kann, ist allerdings ungewöhnlich und verdiente, wie uns scheint, diesen besonderen Hinweis.

Walter Fietz

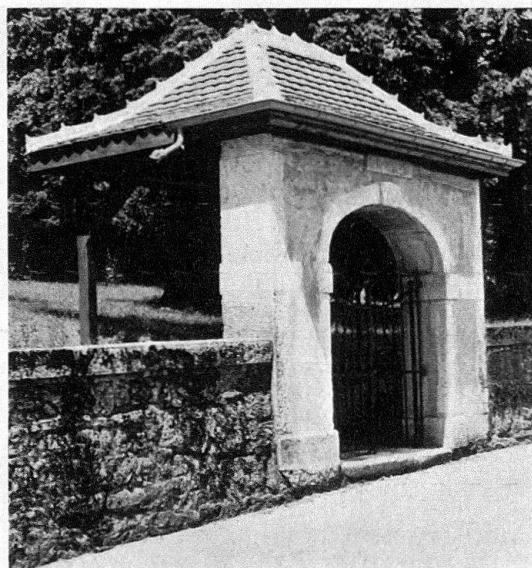
NOTES SUR LES PORCHES DE QUELQUES CIMETIÈRES NEUCHATELOIS

Edicules combinés avec les portails d'entrée, les porches, souvent sacrifiés à la circulation et au déplacement des cimetières, méritent cependant quelque attention. Presque aussi périssables que les générations les ayant franchies pour la dernière fois, ils expriment une certaine conception du respect dû aux morts, autant que la volonté de fournir un couvert aux assistants des cérémonies funéraires. Modestes témoins de mœurs ancestrales, ces porches reflètent aussi des manières de bâtir disparues.

Aussi longtemps que les cimetières entourèrent les églises paroissiales, de simples portails pouvaient suffire. Ils ouvraient un passage dans les clôtures exigées par les commissaires épiscopaux, en 1453 notamment. Depuis le XVII^e siècle au moins, ces entrées furent dotées de quelque apparence; elles ne se contentèrent plus d'être des «draises» ou des «clédars», termes évoquant en français régional une porte à claire-voie ou un portail rustique. A *La Chaux-de-Fonds*, en 1625, un particulier, chargé de déplacer deux portes du nouveau cimetière, devait faire des vantaux de bois, creuser des moulures à l'encadrement de pierre et mettre en état la charpente couverte de planches neuves. Des réparations, en 1643 et 1671, confirment l'existence d'un «pignet ou abry» qui protégeait ces



Cornaux. Le porche du cimetière (1812)



Saint-Aubin. Le porche du cimetière (1775)

portes à deux battants, surmontées d'un grand arc de pierre. Aux *Verrières*, en 1673, on voit le maçon Jonas Redard redresser les montants en pierre de taille, puis exécuter «l'éperon double de deux côtés» (des contreforts, voire des ailerons?); un charpentier, pour sa part, livra une grande porte et le «chapiteau» ou petit toit protégeant l'ensemble. Des allusions postérieures confirment l'existence de ces couverts sur la grande et les petites entrées du cimetière. Pareil portail plus cossu, mais sans toit, existe encore à *Bevaix*. C'est en 1760 que l'arc surbaissé et deux piédroits en pierre de taille furent mis en place près de la façade du temple.

Lorsque, pour des raisons de police sanitaire, le Conseil d'Etat dut interdire l'inhumation dans les églises et entreprit de faire déplacer les cimetières exigus, souvent entourés de maisons (arrêt du 11 mars 1777), communes et paroisses étoffèrent la couverture des portails d'entrée qu'il fallut construire. Placés en rase campagne à tous les vents, à une époque où l'usage était hostile aux plantations d'arbres, les nouveaux cimetières étaient en effet peu accueillants. De là vint assurément l'habitude d'ériger un *précaire abri derrière la porte d'entrée*. Il fallut divers incidents macabres et une menace d'épidémie pour décider la paroisse de *Saint-Aubin* à déplacer son cimetière au-dessous du village, en 1775 déjà, à l'actuelle rue du Senet. La pierre de taille du portail vint des carrières de Mutrux, celle de l'escalier, de Provence; le toit et les portes à panneaux furent remis aux charpentiers Jonas Banderet, David et Jean Berg. La date et les initiales des gouverneurs de la paroisse furent gravées en bonne place sur l'arcade; les maîtres d'état reçurent à boire, et furent gratifiés de «cocardes» le jour où se leva le toit. Tout a été restauré après qu'un camionneur maladroit eut arraché le toit au passage (1961). L'arcade en pierre, très en vue depuis l'abaissement du mur d'enceinte, se trouve couverte d'un toit en pavillon débordant vers l'intérieur du cimetière (transformé en parc), et reposant aussi sur deux poteaux de bois. Une entrée fort semblable, quoique plus étudiée, a été bâtie quelques années plus tard, à *Bevaix*. La porte en plein cintre, accessible par quelques marches,

s'ouvre dans une partie concave du mur ; à l'arrière, quatre poteaux de bois soutiennent le toit en pavillon. La date 1779, sur la clé d'arc, et les initiales des gouverneurs de commune confirment ce que les textes apprennent de l'établissement du nouveau cimetière, à l'ouest du village : achat du terrain, charrois pour les pierres du mur et la taille du portail, extraction de sable et paiements au maçon Isaac Donnier. Le «chapiteau», c'est-à-dire le toit en pavillon, fut ajouté en 1791 par le charpentier Jost Moser ; il devait servir d'abri à un coffre pour la réserve de poudre du village. Un nouveau déplacement du cimetière, en 1903, a laissé à l'abandon ce portail envahi de lierre.

Il fallut des rappels énergiques du Conseil d'Etat, dès 1782, pour obliger la paroisse de *Saint-Blaise* à établir un nouveau cimetière dans des chènevières, au lieu-dit Haut-de-Creuse (actuellement les Ouches). L'inspecteur des routes, Abraham Leuba, chargé de la construction des murs, exécuta sans doute aussi le porche daté 1785. C'est un vrai pavillon, plus ample que les précédents. La porte en anse de panier occupe le fond d'un retrait concave du mur, encadré d'un chaînage, comme les angles ; en direction du midi, deux murs perpendiculaires limitaient un couvert profond de 3,50 m et large d'environ 10 m, supporté aussi par deux piliers et flanqué d'un modeste appentis. Sauvé de la démolition en 1952 cet édicule, dont la façade nord a été maintenue, est devenu l'enveloppe d'un transformateur électrique. A *Cornaux* en revanche, le porche a conservé sa destination primitive ; il est inspiré pour sûr de celui de Saint-Blaise, dont on imita les ferrures. En 1808, il fallut toute l'insistance du châtelain placé à la tête de la juridiction, et le remboursement inespéré de sommes dépensées au moment de l'occupation du pays par les Français, pour obtenir le déplacement du cimetière. Celui-ci serait «entouré d'un mur, avec un couvert pour se mettre à l'abri par les mauvais temps», dit un procès-verbal de la paroisse. Plus carré et mieux proportionné que son modèle (7,30 sur 6 m, et 4,50 m de haut), l'édicule, sous le traditionnel toit en pavillon, s'ouvre à l'est, tandis que la porte d'entrée, à l'ouest, au fond d'un retrait concave, est encadrée à distance par la double verticale des chaînes d'angle.

Neuchâtel se devait bien sûr d'ériger une «loge» plus marquante pour son nouveau cimetière du Mail, ouvert en 1810. Les trente premières années, à vrai dire, il exista sans doute un simple portail «réunissant la solidité à une noble simplicité». L'agrandissement du cimetière provoqua l'enlèvement de ce portail, remplacé par un nouveau, pour lequel Henri Dietrich, l'architecte de la ville, livra une demi-douzaine de plans. En fait, de part et d'autre du passage servant aussi d'abri, on prévoyait une loge pour le portier, voire plusieurs chambres. Renonçant à divers projets de décor néo-gothique (arcs brisés, arcatures trilobées, quatrefeuilles et gâble), les autorités choisirent une façade plus classique, où la haute porte en plein cintre de la division centrale était encadrée de pilastres et d'ailerons plus basses. La grille fut vernie en couleur de bronze ; corniche, décor de stuc et peinture en faux marbre enrichirent l'intérieur du couvert. Sur le couronnement extérieur, les magistrats firent inscrire : «Christ a détruit la mort». Désaffecté et mis en culture par nécessité, en 1942, l'ancien cimetière dès lors bâti a vu démolir son portail et sa loge, il y a une vingtaine d'années. Avec eux disparaissait tout un art de vivre et de mourir¹.

Jean Courvoisier

¹ Musée neuchâtelois, 1964, p. 67 (Les Verrières). MAHS, Neuchâtel II, p. 48, 98, 398 et 438 (Saint-Blaise, Cornaux, Bevaix, Saint-Aubin).